



## TOP DE RACE

Lors de la réunion de Comité le 21/06/2019 il a été décidé de mettre en valeur les chiens qui durant une année calendaire se sont distingués tant sur le plan de la conformité au standard que par leurs résultats en Brevet de chasse et accorder aux meilleurs le titre de Top de Race.

Pour participer à cette sélection les BAN et les Chiens d'Artois devront appartenir à un membre du Club à jour de cotisation, être inscrits à un livre des origines reconnu par la FCI, avoir un Pedigree complet sur trois générations. Le propriétaire n'aura pas à faire de demande, le décompte des points sera automatiquement fait par le Club.

### REGLEMENT du TOP DE RACE :

1) Conformité au Standard : Pour participer au classement le chien devra avoir eu dans l'année un excellent classé en exposition Nationale d'élevage et dans une Spéciale de Race, en classe intermédiaire, ouverte, travail, champion. Si le chien a participé à plusieurs Spéciales c'est le meilleur résultat qui sera retenu. L'attribution des points se fera de la façon suivante :

- CACS 20 points
- RCACS 19 points
- 1<sup>er</sup> (sans CACS) 18 points
- 2<sup>eme</sup> (sans CACS) 17 points
- 3<sup>eme</sup> 16 points
- 4<sup>eme</sup> 15 points

On obtiendra deux notes (une pour la Nationale et une pour la Spéciale) dont on fera la moyenne et qui sera la note de conformité au standard.

2) Travail :

- On retiendra le meilleur résultat en Brevet de chasse quel que soit l'animal chassé (dans un brevet de chasse du club ou d'un autre club), le brevet de chasse doit avoir été obtenu en France.

Le barème des points en travail est le suivant :

- CACT 20 points (note bonus)
- pour les autres résultats, on divisera par 10 la note obtenue en Brevet de chasse : 120 points donneront 12points, 145=14,5 .....

On obtiendra ainsi la note travail qui sera ajouté à la note de conformité au standard, on fera la moyenne des deux et on obtiendra ainsi la note définitive du chien.

En cas d'égalité on donnera la primauté au chien le plus jeune. Les trois meilleurs chiens (mâles et femelles) pour chaque race seront récompensés chaque année à l'assemblée générale suivante et les résultats paraîtront dans le bulletin.

-EXEMPLE :

Dans la même année calendaire chien obtient un 1<sup>er</sup> exc en Nationale d'Élevage : 18 points, une RCACS en Spéciale de race : 19pts, le chien aura comme note de conformité au standard :  $18 + 19 : 2 = 18,5$ . Pour la note travail le chien a obtenu 120 points en Brevet de chasse soit retenue la note de 12 en travail, la note définitive prise en compte pour le TOP de RACE sera  $18,5+12 :2=15,25$ .

### TOP DE RACE année 2019

	Nom du chien	Propriétaire	Beauté	Travail	Résultat
Classement des mâles BAN					
1	NIKKO DU REVE DE TACHOU	Michel PLATRET	18	13	15,5
2	IROUN DU LARZAC MERIDIONAL	Claude HUREL	18,5	12	15,25
3 ex aequo	MISTRAL DU DOMAINE DE LU TI	Tony MARGAS	19,5	10,5	15
3	NUTELLA DU DOMAINE DE LU TI	Tony MARGAS	19,5	10,5	15
Classement des femelles BAN					
1	JUNA	Michel PLATRET	17,5	14	15,75
2	IRLANDE DU LARZAC MERIDIONAL	Claude HUREL	18,5	12	15,25
3	LITCHY DU DOMAINE DE LU TI	Tony MARGAS	17	11	14
			0	0	0
Pas de chien d'Artois remplissant les critères pour 2019			0	0	0